



Evry, le 04 avril 2011

Semaine nationale du développement durable en Essonne :

l'action de l'État pour répondre aux enjeux énergétiques

Comme chaque année, du 1^{er} au 7 avril, nombre d'acteurs publics et privés se mobilisent pour mettre en œuvre des actions concrètes locales pour le développement durable de la planète.

L'État, lui-même partie prenante du développement durable se félicite de cet engagement collectif.

La Stratégie Nationale du Développement Durable a été adoptée le 21 juillet 2010, pour la période 2010-2013. Celle-ci détermine la feuille de route pour une économie verte et équitable.

Organisée autour de 9 défis, elle pose les bases d'un mode de développement durable organisé autour d'une économie verte et équitable, à la fois sobre en ressources naturelles (énergie, matières premières, eau, espace, biodiversité...) et décarbonnée. Prolongeant les acquis du Grenelle de l'Environnement, elle les complète dans les dimensions humaines et sociales.

Le département de l'Essonne est particulièrement dynamique. A titre d'exemple de ses propres actions, l'État souhaite mettre en exergue quelques unes des démarches qu'il mène, souvent en partenariat avec les acteurs du territoire, pour répondre aux enjeux énergétiques, grand défi du 21^{ème} siècle.

Défi n° 4 de la stratégie

« Avoir plus de rigueur et de sobriété dans nos consommations, encourager le développement des énergies renouvelables, préparer l'adaptation des territoires en veillant tout particulièrement à la situation des personnes et des activités vulnérables ».

Les services de l'État en Essonne sont d'ores et déjà bien engagés sur les actions suivantes :

1. L'instruction des certificats d'économie d'énergie

L'État a mis en place une politique d'encouragement au développement des économies d'énergie en créant le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), dans le cadre de la loi sur l'énergie.

Ce dispositif vise à sensibiliser et responsabiliser la société civile, tout en limitant les dépenses publiques.

Les vendeurs d'énergie disposent de toute la latitude pour entreprendre les actions de leurs choix pour atteindre leurs objectifs par période de trois années. Ils peuvent amener leurs clients à réaliser des économies d'énergie en leur apportant des informations sur les moyens à mettre en œuvre, avec des incitations financières (diagnostic gratuit, aide aux travaux...).

Ils ont également la possibilité de réaliser des économies d'énergies dans leurs propres bâtiments ou choisir d'acheter des certificats auprès d'autres acteurs, comme les collectivités locales, qui à leur tour pourront obtenir un certificat.

La première période portait sur 2006-2009. Elle a permis de réaliser 3,9 milliards de travaux, générant 4,3 milliards d'économies sur la durée de vie des équipements et 65 Twh cumulés d'économies d'énergie, soit l'équivalent de la production annuelle d'un réacteur nucléaire.

2 % de ces économies ont été générées en Essonne.

Les économies attendues, au plan national, pour la période 2010-2012 s'élèveront à 345 Twh⁽¹⁾.

2. L'État exemplaire : le Plan Bâtiment.

Pour mettre en œuvre le Grenelle de l'environnement dans l'ensemble du secteur du bâtiment, l'État a lancé en janvier 2009 « Le Plan Bâtiment Grenelle ». Ce Plan Bâtiment a pour mission de piloter, nationalement, la mise en œuvre et le déploiement des mesures du programme de réduction des consommations énergétiques, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments.

Le Plan Bâtiment fixe les objectifs ambitieux suivants : la réduction de 38% de nos consommations d'énergie et de 50% de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

Les services de la Direction départementale des territoires (D.D.T) ont engagé la réalisation d'audits énergétiques sur l'ensemble du patrimoine de l'État, afin d'engager avant fin 2012 les travaux d'amélioration nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

L'année 2011 sera dévolue à l'intégration des résultats des audits dans la stratégie de gestion du patrimoine immobilier après le lancement en 2010 des premiers chantiers de d'amélioration de l'accessibilité (cité administrative d'Evry service territorial de la DDT à Étampes et Montgeron), et en 2008 le chantier précurseur de pose de double vitrage sur le bâtiment du siège en 2008.

3. La lutte contre la précarité énergétique des ménages défavorisés.

Cette action expérimentale engagée depuis plus d'un an vise dans un premier temps à repérer les ménages en difficulté, ne parvenant plus à faire face aux charges liées à leur besoin en chauffage et à leur consommation d'électricité, compte-tenu de l'accroissement du coût de l'énergie et de la mauvaise isolation de leur logement.

Dans un deuxième temps, les services de l'Etat apporteront un appui technique et financier aux familles, afin de réaliser des travaux de réduction de leurs consommations.

Il conviendra ensuite avec l'aide des collectivités locales de démultiplier la méthode de travail pour obtenir un résultat en relation avec la réalité du problème dont on commence à mesurer l'importance.

Cette action expérimentale pourra être démultipliée notamment dans le cadre du programme « Habiter mieux » mis en place par l'ANAH qui se fixe l'objectif d'aider 3700 ménages modestes de l'Essonne d'ici à 2017.

4. La réhabilitation du parc HLM

Le Grenelle de l'Environnement prévoit qu'à l'horizon 2020, 100 % des 800 000 logements sociaux les plus énergivores, c'est-à-dire les logements classés en étiquette énergétique E, F et G, aient fait l'objet d'une rénovation thermique.

L'objectif est aussi bien environnemental, réduire les émissions de gaz à effet de serre, que social : maîtriser les charges des locataires dans un contexte d'augmentation régulière du coût de l'énergie.

L'opération conduite par Essonne Habitat sur le quartier du Plateau à Ris-Orangis participe de cet objectif. L'opération s'inscrit dans un projet plus global de restructuration du quartier piloté par la ville avec le soutien de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Elle vise la requalification de 1700 logements sociaux.

Cette réhabilitation permet ainsi de réduire les consommations énergétiques de 102 KWh/m²/an, faisant passer les logements de l'étiquette E à l'étiquette C.

5. Les Plans climat-énergie territoriaux (PCET).

L'une des cibles importantes des plans climats territoriaux est la réduction des combustions d'énergie fossiles émettrices de gaz à effet de serre.

Les collectivités locales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser d'ici fin 2012 des plans Climat-Énergie Territoriaux, visant à réduire sur leur territoire les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables et s'adapter au changement climatique.

L'État s'est impliqué fortement avec ses partenaires institutionnels (Conseil Général, Ademe, Union des Maires) dans la mise en place en septembre 2010 du « Réseau Climat Essonnien », pour accompagner les collectivités dans l'élaboration des plans.

En réponse aux besoins exprimés, de nombreuses actions ont été programmées en 2011, concernant la formation des chargés de mission PCET des collectivités, la sensibilisation (bâti durable, RT 2012). De plus, les services territoriaux de la DDT se sont restructurés pour apporter un appui de proximité et mobiliser les ressources techniques et financières du Réseau Climat.

L'Ademe et le Conseil Régional Ile-de-France ont récemment lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités s'engageant dans la démarche PCET, dans l'objectif de les accompagner sur une période de trois ans tant sur le plan technique que financier.

Concrètement le soutien financier concerne le financement à 30% du coût du chargé de mission (plafonné à 23 000 € d'aide par an), 70% des études (plafonné à 14 000 € par an), et 50% pour les actions de sensibilisation et communication (plafonné à 25 000 € par an).

6. La grille de prise en compte du développement durable dans les documents d'urbanisme

La DDT de l'Essonne a élaboré un outil permettant de guider les collectivités tout au long de l'élaboration de leur plan local d'urbanisme pour intégrer toutes les composantes du développement durable.

L'une des avancées du Grenelle de l'Environnement a consisté à rendre explicite la nécessité de prendre en compte la dimension de la maîtrise des consommations énergétiques du territoire dès la mise en place de la planification. Cet outil d'échange avec les collectivités locales permettra de garantir cette avancée.

7. La plaquette d'information sur les panneaux solaires

Les services de l'État (Unité territoriale de la DRAC et la DDT) en partenariat avec le Parc Naturel du Gâtinais Français et le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) ont réalisé et publié une plaquette de recommandations pour une intégration harmonieuse des panneaux solaires et photovoltaïques sur les habitations et dans l'environnement du département de l'Essonne.

Ce document permet de concilier la participation active des citoyens à l'effort national à mener pour le développement des énergies renouvelables tout en respectant notre paysage et notre architecture. Il est également disponible sur le site Internet de la Préfecture.

8. L'éco-conduite.

L'apprentissage et l'épreuve du permis de conduire intègrent aujourd'hui totalement la pratique d'une conduite apaisée et économe en consommation de carburant.

Des formations spécifiques sont aujourd'hui proposées par les services de l'État et les auto-écoles.

Une démonstration est proposée en clôture de la conférence de presse pour la semaine du développement durable.

(1) Terawatts par heure